

Dossier n<sup>o</sup> : 165-20-01

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DES  
PRODUCTEURS D'ŒUFS D'INCUBATION DU QUÉBEC  
DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ PAR LE  
PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS D'ŒUFS  
D'INCUBATION DU QUÉBEC**

Le 7 août 2017

## TABLE DES MATIÈRES

1.	L'OBJET .....	1
2.	LE PLAN CONJOINT .....	1
3.	LA SÉANCE PUBLIQUE .....	2
4.	LES OBSERVATIONS .....	2
4.1	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec .....	2
4.2	Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec.....	5
4.3	Les Couvoiriers du Québec inc. ....	8
5.	ANALYSE.....	9
6.	LES RECOMMANDATIONS.....	11

## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1	LES PARTICIPANTS.....	1
ANNEXE 2	APPROVISIONNEMENTS ET VENTES D'ŒUFS D'INCUBATION ET DE POUSSINS DE TYPE CHAIR AU QUÉBEC EN 2014, EN MILLIERS .....	2
ANNEXE 3	APPROVISIONNEMENTS ET VENTES D'ŒUFS D'INCUBATION ET DE POUSSINS DE TYPE PONTE AU QUÉBEC EN 2014, EN MILLIERS .....	3

## LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
Couvoiriers	Les Couvoiriers du Québec inc.
EQCMA	Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles
Loi	<i>Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche</i>
MADO	Maladies à déclaration obligatoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Plan conjoint	<i>Plan conjoint des producteurs d'œufs d'incubation du Québec</i>
POIC	Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada
POIQ	Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec
Régie	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
Règlement sur le contingentement	<i>Règlement des producteurs d'œufs d'incubation sur le contingentement</i>
SCVQ	Système centralisé de vente de quota
UPA	L'Union des producteurs agricoles

## 1. L'OBJET

L'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*<sup>1</sup> (la Loi) prévoit que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie) doit procéder à une évaluation périodique des interventions d'un office de mise en marché du produit visé par le plan conjoint qu'il administre.

En effet, cet article précise que :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

Conformément à cette obligation, la Régie a reçu les observations des Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (les POIQ) et des personnes intéressées par la mise en marché des œufs d'incubation visés par le *Plan conjoint des producteurs d'œufs d'incubation du Québec*<sup>2</sup> (Plan conjoint), lors d'une séance publique qu'elle a tenue à Drummondville, le 25 mai 2016. Les participants à cette séance publique sont identifiés à l'annexe 1.

Dans le cadre de cet exercice, les buts visés par la Régie sont :

- Prendre connaissance de la situation actuelle du secteur;
- Prendre connaissance des résultats des interventions des POIQ dans la mise en marché du produit visé, à l'aide notamment d'indicateurs;
- Prendre connaissance des cibles stratégiques et des priorités retenues pour optimiser les interventions des POIQ dans la mise en marché du produit visé;
- Évaluer la pertinence des interventions des POIQ dans la mise en marché du produit visé.

## 2. LE PLAN CONJOINT

Les POIQ sont chargés de l'application et de l'administration du Plan conjoint. Ils voient à la mise en marché des produits visés, soit :

- Les œufs d'incubation de l'espèce poule domestique;
- La chair de la poule et du coq ayant servi à la production d'œufs d'incubation.

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. M-35.1.

<sup>2</sup> RLRQ, c. M-35.1, r. 227.

Les textes du Plan conjoint et des règlements qui en découlent sont accessibles sur le site Web de Légis Québec à l'adresse Internet : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/>.

### 3. LA SÉANCE PUBLIQUE

Des présentations sont faites par les organismes suivants :

- Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (le MAPAQ);
- Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec;
- Les Couvoiriers du Québec inc. (les Couvoiriers).

La séance a fait l'objet d'un enregistrement et les documents déposés sont disponibles au secrétariat de la Régie.

Dans le présent rapport, la Régie présente son analyse des interventions des POIQ en tenant compte des observations et des constats présentés lors de cette séance publique. Elle formule aussi ses recommandations.

### 4. LES OBSERVATIONS

#### 4.1 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Le MAPAQ dépose et fait la présentation d'un document intitulé *Monographie de l'industrie des œufs d'incubation au Québec*<sup>3</sup>. Le document couvre la période 2004 à 2014. Il établit les constats suivants :

Œufs d'incubation de poulet à chair :

- Entre 2004 et 2014, le marché des œufs d'incubation et des poussins à chair a été stable;
- Durant cette période, les producteurs ont bénéficié d'une augmentation de prix d'environ 35 % et des augmentations de contingents totalisant 4,6 %;
- Le Québec est un importateur net d'œufs d'incubation de type chair, surtout en provenance des marchés internationaux, et un exportateur net de poussins de type chair. Les échanges interprovinciaux d'œufs d'incubation de type chair se font essentiellement avec le Nouveau-Brunswick. Des ententes entre des producteurs du Nouveau-Brunswick et des couvoiriers du Québec permettent l'incubation des œufs au Québec à la condition que les poussins soient retournés au Nouveau-Brunswick;
- Depuis 2011, en utilisant notamment l'allocation interprovinciale de quotas, le Québec a atteint la limite maximale de production d'œufs d'incubation de poulet à chair établie à 101 % de l'allocation du contingent consentie par l'Office canadien de commercialisation des œufs, aux Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC);

---

<sup>3</sup> On peut accéder à la Monographie par le lien Internet [Monographie de l'industrie des œufs d'incubation au Québec - MAPAQ](#)

- Le Québec est la province qui a enregistré la plus forte croissance de production entre 2010 et 2014, soit une augmentation de 8,6 %, pour atteindre une production de 191 millions d'œufs de type chair en 2014;
- La concentration des entreprises a légèrement augmenté puisqu'entre 2009 et 2015, le nombre des détenteurs québécois de quotas d'œufs d'incubation de type chair est passé de 40 à 37 (le Programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs mis en place par les POIQ a permis d'accorder des prêts de quotas à deux nouveaux producteurs au cours de la période, limitant ainsi la diminution du nombre de producteurs);
- La production provient principalement de trois régions : la Montérégie (38,2 %), le Centre du Québec (30,2 %) et Lanaudière (17,3 %);
- La productivité, après s'être détériorée entre 2004 et 2010, s'est rétablie de 2010 à 2014, pour atteindre 151,83 œufs par poule (productivité ramenée sur une base de 61 semaines);
- Le coût de production n'est pas connu au Québec; les prix sont déterminés en fonction du coût de production établi en Ontario, en y ajoutant le coût de la vaccination qui est assumé par les producteurs québécois;
- Les couvoirs, maillon important de la chaîne d'approvisionnement des producteurs de poulet à chair et d'œufs, sont au nombre de sept dont deux sont spécialisés dans l'incubation de type ponte, les autres concentrant leur production sur l'incubation d'œufs de type chair;
- Les taux d'éclosion des œufs de type chair sont légèrement supérieurs à la moyenne canadienne, mais inférieurs à ceux observés en Ontario, pour la période 2010-2014.

#### Œufs d'incubation de poules pondeuses :

- L'augmentation de la demande d'œufs de consommation et d'œufs pour la fabrication de vaccins a entraîné une hausse de la production de 48 % des œufs d'incubation de poules pondeuses au Québec, pour atteindre 15,3 millions d'œufs de type ponte en 2014;
- La part du Québec dans le marché canadien des œufs d'incubation de poules pondeuses est passée de 14,2 % à 18,4 % sur la période;
- Les ventes d'œufs d'incubation de type ponte à l'extérieur du Québec se font principalement en Ontario et représentent entre 13,8 % et 23,3 % de la production québécoise. Ces ventes sont le résultat de la restructuration d'un des couvoiriers du Québec, une certaine quantité de poussins revient au Québec après que les œufs produits ici ont été incubés en Ontario;
- De 2010 à 2014, au Québec, les taux d'éclosion des œufs d'incubation de type ponte sont nettement supérieurs à ceux observés en Ontario et dans l'ensemble canadien.

Pour l'année 2014, les circuits d'approvisionnements et de ventes des œufs d'incubation des poussins des types chair et ponte au Québec sont reproduits respectivement aux annexes 2 et 3. En fin de compte, pour le type chair, les placements au Québec sont de 182 600 000 poussins en tenant compte des importations et exportations d'œufs et de poussins. Pour le type ponte, les placements sont de 5 177 000 poussins en tenant compte des importations et exportations d'œufs et de poussins.

En ce qui concerne la compétitivité des entreprises, le MAPAQ note l'absence de données qui permettraient de comparer le Québec aux autres provinces que ce soit au titre de la rentabilité, du revenu disponible, de l'endettement ou de la valeur moyenne des quotas. De plus, la formule du coût de production en Ontario qui sert à déterminer le prix au Québec, n'est pas publique, alors que le Québec ne produit plus d'enquêtes de coût de production depuis plusieurs années.

Au cours des dernières années, les principales préoccupations de l'industrie ont porté sur des questions de santé, de salubrité et de bien-être animal.

En 2015, les États-Unis ont connu une épizootie d'influenza aviaire. La Colombie-Britannique en 2014 et l'Ontario en 2015 n'ont pas été épargnés. Bien que le Québec n'ait pas été touché, l'industrie s'est regroupée de manière préventive en participant activement au sein de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA). Créée en 2004, l'EQCMA mène des projets pour améliorer la capacité de l'industrie avicole à prévenir et à intervenir rapidement en cas d'éclosion de maladies à déclarations obligatoires (MADO), comme l'influenza aviaire.

Des mesures de surveillance des troupeaux et des couvoirs concernant certains pathogènes sont en élaboration à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), ciblant ainsi la prévention et le contrôle.

En mai 2014, l'industrie avicole a volontairement cessé l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie 1 pour contrer la bio résistance en production animale. Les POIQ ont rendu obligatoire à compter de décembre 2015, l'arrêt de l'utilisation de ces antibiotiques dans les fermes avicoles canadiennes.

En matière de bien-être animal à la ferme, les codes de pratique pour les soins et la manipulation des poulets et des reproducteurs, du couvoir à l'abattage sont en cours de révision. De nouvelles exigences de l'ACIA concernant le temps de transport des poussins et des oiseaux de réforme pourraient être imposées et avoir un impact sur la filière des œufs d'incubation.

Les entreprises de production d'œufs d'incubation ont procédé à la construction d'ouvrages de stockage pour la gestion des fumiers et à des aménagements visant la pollution diffuse sur les fermes.

Enfin, les POIQ ont mis en place un protocole d'entente visant à assurer le maintien d'une race patrimoniale, la poule Chanteclerc, afin de développer un nouveau créneau de marché.

Parmi les principaux constats faits par le MAPAQ, on peut identifier certains enjeux et défis.

Le marché des œufs d'incubation et la production :

- Les accords internationaux de commerce, qui ouvrent accès au marché canadien des secteurs de production d'œufs d'incubation et de poulets, pourraient entraîner une réduction de la croissance de la production, voire une diminution absolue de la production ou une diminution des parts du Québec dans le marché canadien;
- Les nouvelles modalités concernant la surproduction, établies au niveau canadien, entraîneront des changements dans la gestion individuelle des producteurs au Québec. Afin d'éviter les pénalités liées à la surproduction et ainsi respecter les niveaux de production établis, les producteurs du Québec pourraient devoir recourir à la location de quotas entre eux.

Le MAPAQ souligne également l'importance en matière de développement durable, de :

- Mieux connaître les coûts de production et les prix des éleveurs québécois afin de comparer leur compétitivité avec celles des autres provinces et des États-Unis;
- Participer et fournir les données nécessaires à l'examen de la compétitivité du secteur, notamment sur la question des prix payés aux producteurs, en comparaison avec ceux des autres provinces et des États-Unis;
- Maintenir un statut exempt de maladies aviaires d'importance par l'entremise de prévention et d'activités de préparation;
- Conserver la confiance du public dans la salubrité des produits avicoles, en contrôlant dans les élevages la présence de bactéries pathogènes pour l'humain ou résistantes aux antibiotiques;
- Assurer la sécurité et le bien-être des oiseaux par la mise en œuvre de pratiques recommandées qui répondent aux critères établis scientifiquement, de même qu'aux attentes de la population;
- Poursuivre les efforts du secteur en matière d'agroenvironnement;
- Poursuivre et accroître les efforts pour rendre du quota accessible à la relève et instaurer un système centralisé de quota qui rend public le prix des quotas;
- Poursuivre l'appui au développement de la production des poules Chantecler.

#### 4.2 Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

Les POIQ déposent un mémoire intitulé évaluation périodique 2011-2015 interventions des Producteurs d'œufs d'incubation au Québec dans la mise en marché et en font la présentation.

Ils rappellent les recommandations contenues dans le dernier rapport d'évaluation périodique de la Régie, soit :

- Maintenir un climat de saine collaboration entre les producteurs, les POIQ et les acheteurs;
- Maintenir la part relative du Québec dans la production nationale;
- Maintenir une vigie alerte et participative en regard des négociations d'accords commerciaux internationaux;
- Poursuivre les efforts et les collaborations avec les organismes œuvrant en salubrité et santé animale;
- Assurer une relève agricole adéquate;
- Poursuivre l'évaluation de ses interventions.

Ils soulignent cinq événements marquants survenus durant la période d'évaluation 2010-2014 :

- L'éclosion des cas d'influenza aviaire sur le continent nord-américain;
- Les négociations commerciales internationales;
- L'élargissement de la notion de qualité du produit;
- L'éclosion de laryngotrachéite infectieuse au Québec; et
- Le différend Québec-Ontario sur l'approvisionnement d'une partie du territoire ontarien par des couvoiriers du Québec qui a mené à la signature d'un protocole d'entente, au début de l'année 2016, entre les producteurs et les transformateurs des deux provinces. Ce protocole est d'une durée de cinq ans.

#### 4.2.1 Répondre aux besoins du marché, en quantité

Les POIQ considèrent que la gestion de l'offre est le système qui permet le mieux de répondre adéquatement aux besoins du marché. Dans un contexte de négociation d'ententes commerciales sur le plan international, leurs actions aux niveaux provincial et national ont permis de défendre le système de gestion de l'offre et d'ainsi maintenir le cadre réglementaire en place.

Sur la scène provinciale, les principales interventions ont visé à modifier le *Règlement des producteurs d'œufs d'incubation sur le contingentement et sur les conditions de production*<sup>4</sup> (le Règlement sur le contingentement) et le *Règlement sur les contributions des producteurs d'œufs d'incubation*<sup>5</sup> pour :

- Ajouter des dispositions permettant l'octroi de prêts de contingent de production pour la production d'œufs de la race Chantecler, afin de maintenir le potentiel génétique de cette race patrimoniale du Québec;
- Revoir la définition d'allocation minimale d'œufs à produire, les pénalités applicables en cas de sous-production des allocations et les modalités d'application;
- Préciser les modalités de dépôt des calendriers de placement des oiseaux reproducteurs et l'ajout d'un lien avec l'octroi des ajustements de fin de cycle;
- Préciser la limite maximale d'allocation de quotas.

Parmi les autres interventions les POIQ notent :

- La création du comité de liaison, formé des représentants des Couvoiriers et des POIQ, pour traiter des dossiers d'intérêts communs;
- La distribution de la documentation à tous les producteurs pour favoriser la bonne gestion de leur contingent;
- La participation aux travaux de la filière avicole, notamment dans le dossier de la croissance différenciée dans le secteur du poulet;
- La révision avec chaque couvoirier du cadre d'application du Plan conjoint.

---

<sup>4</sup> RLRQ. c. M-35.1, r. 223.

<sup>5</sup> RLRQ, c. M-351, r. 224.1.

Ces interventions ont permis de faire des ajustements dans le domaine de la production pour répondre aux demandes du marché à l'échelle provinciale.

Les POIQ ont également négocié une entente avec l'Institut de la statistique du Québec pour le maintien intégral de l'enquête portant sur le secteur des œufs d'incubation de poulet à chair, nécessaire à l'application de la politique nationale de contingentement.

Des modifications ont été apportées au Règlement sur le contingentement pour préciser les modalités d'approvisionnement de la réserve constituée en vertu du Programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs et pour préciser les critères d'admissibilité à ce programme.

Les POIQ notent l'approbation par la Régie des modifications apportées au Règlement sur le contingentement qui instaure un système centralisé de vente de quota (SCVQ).

Les producteurs doivent avoir accès à une main-d'œuvre compétente pour mieux répondre aux besoins du marché. Le Programme d'apprentissage en milieu de travail, qui vise les ouvriers agricoles, a été mis en œuvre en 2016. Les Producteurs sont aussi intervenus pour assurer le maintien du statut de travailleur agricole des travailleurs étrangers qui effectuent des travaux sur la ferme ou lors du transport vers l'abattoir.

#### 4.2.2 Répondre aux besoins du marché, en qualité

Les besoins du marché en qualité requièrent d'offrir des produits salubres et le maintien de la santé des oiseaux. Tous les sites de production au Québec doivent obtenir la certification du Programme canadien de qualité des œufs d'incubation. Des sanctions sont prévues au Règlement sur le contingentement en cas de non-obtention de la certification. Les POIQ ont prévu une aide financière pour les producteurs afin de couvrir les frais du premier audit de conformité.

De plus, les POIQ ont participé à l'élaboration de la Politique canadienne des troupeaux approuvés fournisseurs des couvoirs, c'est-à-dire les troupeaux qui acheminent les œufs d'incubation aux couvoirs. Cette politique établit les exigences, pour détecter la présence ou non de pathogènes, ciblées en fonction du type de troupeaux fournisseurs.

Le maintien de la santé des oiseaux, le dépistage de salmonelles chez les oiseaux et les MADO comme la typhose et la pullorose donnent lieu à des efforts importants et conjoints de la filière avicole québécoise, notamment au sein de l'EQCMA.

Le programme de gestion des œufs inaptes a été revu notamment en ce qui concerne la température d'entreposage des œufs inaptes destinés au décoquillage. De plus, les POIQ ont participé à la révision de la stratégie nationale sur la *Salmonella enteritidis* et ont déposé avec l'EQCMA un projet de modification réglementaire pour la déclaration obligatoire de certaines maladies.

### **4.2.3 Répondre aux préoccupations sociétales**

Les POIQ sont attentifs aux préoccupations sociétales en ce qui concerne l'antibiorésistance, le bien-être animal et les normes agroenvironnementales.

Ainsi, les producteurs québécois n'utilisent plus, en prévention, d'antibiotiques de catégorie 1. Cette mesure est devenue obligatoire au niveau canadien en décembre 2015.

Les POIQ ont participé à la révision du Code de bonnes pratiques pour le soin et la manipulation des poulettes et pondeuses du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage, à l'élaboration du programme de soins des animaux des POIC et à l'élaboration d'outils pour l'entreposage du fumier aux champs et l'estimation de sa masse. Les POIQ participent aux activités de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux.

### **4.2.4 Faciliter la réponse aux besoins du marché**

L'information aux producteurs demeure une priorité et les outils ont été actualisés.

Les outils d'information électronique permettent aux POIQ de distribuer régulièrement des fiches de contingentement et d'analyse annuelle de productivité, de publier des informations et de participer à l'organisation du Rendez-vous avicole.

Les POIQ ont tenu des discussions avec Agriculture et Agroalimentaire Canada à propos des outils de protection financière disponibles aux producteurs, advenant une éclosion de MADO à la ferme dont l'influenza aviaire.

En matière de recherche et de développement, les POIQ cherchent à améliorer la productivité et à répondre aux nouvelles contraintes que rencontre l'ensemble des producteurs. Avec la collaboration des POIC, ils appuient financièrement deux chaires de recherches et accordent une bourse à des étudiants universitaires.

Pour valoriser la profession, deux producteurs ambassadeurs ont été recrutés pour participer à différentes activités coordonnées par L'Union des producteurs agricoles (UPA) : Je cultive ma citoyenneté et le Camp de jour à la ferme. Ces activités visent la clientèle scolaire. Les POIQ notent aussi la réalisation d'un stand dans le cadre de la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec de l'UPA à l'Île Sainte-Hélène ainsi que l'organisation d'une journée de visite à la ferme et dans un couvoir.

Les POIQ se sont dotés d'un plan stratégique en 2006. Celui-ci est revu annuellement par le conseil d'administration qui voit à ajuster le tir au besoin. Ce plan s'articule autour de six thèmes dont le principal est la mise en marché avec des cibles spécifiques pour les scènes provinciale, nationale et internationale. Le détail du plan stratégique des producteurs.

### **4.3 Les Couvoiriers du Québec inc.**

Les Couvoiriers sont une organisation accréditée dans le cadre du Plan conjoint pour négocier, avec les POIQ, les conditions de mise en marché du produit visé.

Ils regroupent six couvoirs de « type chair » qui mettent en incubation environ 243 millions d'œufs et mettent en marché plus de 206 millions de poussins, pour une valeur des livraisons estimée à plus de 150 millions de dollars. Chacun des membres est impliqué directement dans la production d'œufs d'incubation. Ils emploient près de 500 personnes.

Leur mission est, entre autres, « de mettre en marché un poussin de qualité et en volume suffisant pour satisfaire la demande, et ce, tout en répondant aux exigences des consommateurs et de la société en matière de sécurité alimentaire, d'environnement et de retombées économiques. ».

Les Couvoiriers, et leurs membres à titre individuel, sont impliqués dans 4 comités nationaux et dans 21 comités au niveau provincial.

La santé, la biosécurité et le bien-être animal sont au cœur de leurs préoccupations. Ces préoccupations expliquent leur participation active au sein de l'EQCMA et dans la mise en œuvre d'un régime d'indemnisation pour le secteur avicole québécois pour les MADO, la laryngotrachéite infectieuse de même que la *Mycoplasma gallisepticum*.

Les Couvoiriers s'impliquent dans la recherche et développement, notamment en finançant la Chaire en recherche avicole. Au nombre des projets dans lesquels ils sont impliqués, ils soulignent un projet sur le temps de transport des poussins d'un jour, sur la distribution et le rôle des gènes codants pour le type IV chez les souches de *Clostridium perfringens* d'origine aviaire (une maladie pouvant avoir des effets significatifs sur les troupeaux) et le projet « poulets sans antibiotique ». Ils soulignent aussi qu'à titre individuel, les membres des Couvoiriers s'impliquent également en recherche et développement.

Le comité de liaison, formé de représentants des POIQ et des Couvoiriers, discute périodiquement des enjeux communs tels les troupeaux approuvés fournisseurs, les critères de qualité des œufs, le SCVQ et les plaintes devant le Conseil des produits agricoles du Canada.

Les Couvoiriers soulignent l'excellente collaboration qu'ils entretiennent avec les POIQ : l'esprit d'ouverture, le support mutuel et la recherche de solutions concrètes. Ils soulignent également que le comité de liaison POIQ-Couvoiriers poursuit un travail structuré, qui permet de partager les points de vue et de générer des actions pour le l'intérêt primordial des deux parties.

## 5. L'ANALYSE

La Régie tient à souligner son appréciation pour les efforts, le sérieux et la qualité des documents que les intervenants lui ont présentés.

La Régie note les nombreuses démarches effectuées par les POIQ, durant la période quinquennale, afin d'adapter la mise en marché des œufs d'incubation aux besoins du marché. Elle souligne, en particulier, la mise en place du comité de liaison POIQ-Couvoiriers pour discuter d'enjeux communs, ce qui favorise l'atteinte de solutions consensuelles.

Elle constate que les producteurs d'œuf d'incubation évoluent, depuis quelques années, dans un contexte favorable. Celui-ci est caractérisé par la stabilité des structures en place et une croissance constante du marché. La Régie note une amélioration des taux d'éclosion depuis 2013, une forte croissance de production d'œufs de poulet à chair et la part grandissante du

marché canadien des œufs d'incubation de type ponte. Les perspectives pour les prochaines années apparaissent également favorables.

La conclusion d'une entente pour régler le différend entre les producteurs du Québec et ceux de l'Ontario illustre l'approche « recherche de solution », préconisée par les POIQ, plutôt que l'affrontement. Cette entente permet de consolider la position avantageuse que les producteurs québécois détiennent dans le marché national.

Le secteur des œufs d'incubation fait toutefois face à des enjeux importants, notamment au niveau de la qualité et la salubrité des aliments, du bien-être animal, de l'environnement et de la résistance aux antibiotiques. Il s'agit d'enjeux qui préoccupent de plus en plus la population et la Régie constate que les POIQ y accordent une grande importance. L'implication de l'ensemble des partenaires de la filière aviaire, incluant les POIQ constitue un gage de succès pour relever ces défis. L'engagement de ces différents intervenants dans l'EQCMA en est une belle illustration.

L'éclosion de l'influenza aviaire en Amérique du Nord qui a épargné le Québec démontre l'importance de la collaboration des partenaires dans la préparation des plans d'intervention et la rapidité de leur exécution.

Certains enjeux sont importants pour le secteur des œufs d'incubation. C'est le cas pour le haut degré de dépendance à la génétique en provenance des États-Unis, l'ouverture des marchés pouvant résulter d'ententes commerciales internationales et la terminaison en 2020 de l'entente qui a résolu le différend Québec-Ontario quant à l'occupation d'un marché de poussins en Ontario par les couvoiriers québécois.

Les POIQ se sont dotés d'un plan stratégique depuis 2006. Ils l'adaptent selon l'évolution des besoins et du contexte. La Régie les encourage à poursuivre dans cette voie.

Leur plan s'articule autour de huit thèmes qui comportent 33 cibles, 53 objectifs et davantage de moyens et actions. Il fait mention de 45 indicateurs. La Régie invite les POIQ à mieux cibler ses priorités. Par exemple, certaines des cibles apparaissent relever de la simple application des règlements et plusieurs indicateurs sont imprécis.

Pour le renouvellement de leurs troupeaux, les producteurs d'œufs d'incubation doivent s'approvisionner auprès de certains fournisseurs américains qui détiennent des droits sur la génétique des races employées. La Régie constate que le faible nombre de ces fournisseurs (deux) constitue un risque important pour les producteurs québécois. Il apparaît à la Régie que les enjeux auxquels font face ces fournisseurs, notamment en matière de santé animale, imposent que les POIQ demeurent aux aguets et restent vigilants.

La Régie note aussi que les POIQ souhaitent améliorer la compétitivité des producteurs québécois. Il apparaît utile d'analyser la situation pour identifier ce qui peut être amélioré en matière de productivité et de coûts.

Dans l'ensemble, la Régie constate que les POIQ, durant la dernière période quinquennale ont répondu aux opportunités du marché et aux défis du développement de la production. La Régie souligne l'excellent esprit de collaboration qui règne dans la filière. Elle constate que les POIQ, les Couvoiriers et les autres partenaires de la filière québécoise des œufs d'incubation ont investi dans la planification et la réalisation d'actions communes au profit d'une mise en marché efficace et ordonnée.

## 6. LES RECOMMANDATIONS

Considérant ce qui précède, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec recommande aux Producteurs d'œufs d'incubation du Québec de :

- Revoir le plan stratégique en ciblant mieux les objectifs prioritaires et en identifiant des indicateurs précis et mesurables pour chacun des objectifs;
- Améliorer, les connaissances quant à la compétitivité du secteur, notamment par des analyses de coûts de production et d'autres facteurs qui l'affectent;
- Faire une analyse approfondie des risques auxquels font face les producteurs, afin d'ajuster les cibles stratégiques en fonction de ces risques, notamment ceux reliés à la compétitivité de la filière et à l'approvisionnement en génétique;
- En collaboration avec les partenaires de la filière et le regroupement ECQMA, poursuivre les programmes et les interventions qui permettent de maintenir un statut sanitaire exempt de maladies aviaires d'importance et renforcer les mesures de prévention et d'interventions rapides en cas d'éclosion de maladies;
- Préparer une stratégie pour l'après 2020, lorsque prendra fin l'entente entre les producteurs et les couvoiriers du Québec et de l'Ontario et l'Office national, afin de maintenir un niveau de production qui permette de répondre aux besoins du marché canadien et maximise les retombées commerciales au Québec;
- Poursuivre et accroître les efforts pour rendre du quota accessible à la relève et au besoin ajuster les programmes afin d'assurer une relève agricole adéquate.

---

(s) André Rivet

---

(s) Diane Vincent

---

(s) Lucille Brisson

## **ANNEXE 1 LES PARTICIPANTS**

### **Les personnes désignées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec**

- Monsieur André Rivet, régisseur et président de la séance
- Madame Diane Vincent, régisseuse
- Madame Lucille Brisson, régisseuse
- Monsieur Normand Roy, secrétaire de la séance

### **Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie**

#### **Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec représentés par :**

- Monsieur Gyslain Loyer, président
- Madame Martine Laporte, 1<sup>re</sup> vice-présidente
- Monsieur Robert Massé, 2<sup>e</sup> vice-président
- Monsieur David Phaneuf, administrateur
- Monsieur Clément Allard, administrateur
- Monsieur Sébastien Morin, administrateur
- Monsieur Denis Caron, administrateur
- Monsieur Pierre Belleau, directeur général

#### **Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec**

La Direction des politiques commerciales et intergouvernementales représentée par :

- Madame Hélène Bergeron, directrice adjointe
- Madame Paule Dallaire, agente de recherche et de planification socio-économique.

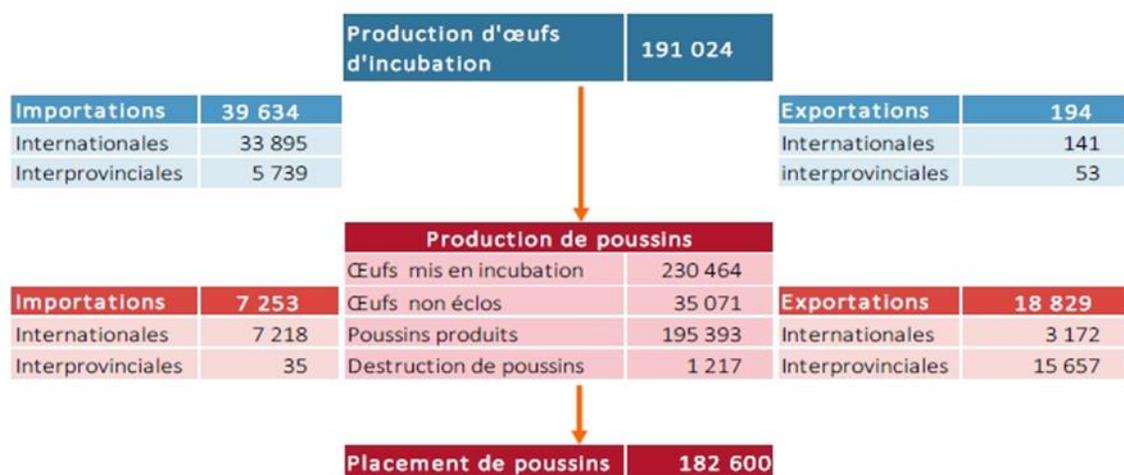
La Direction des politiques, des analyses et de la planification stratégique représentée par :

- Madame Sarah Breton, agente de recherche et de planification socio-économique

#### **Les Couvoiriers du Québec inc.**

- Monsieur Christian Trottier, président
- Monsieur Yvan Lacroix, secrétaire-trésorier et président-directeur général
- Madame Julie Boudreau, gestionnaire de projets

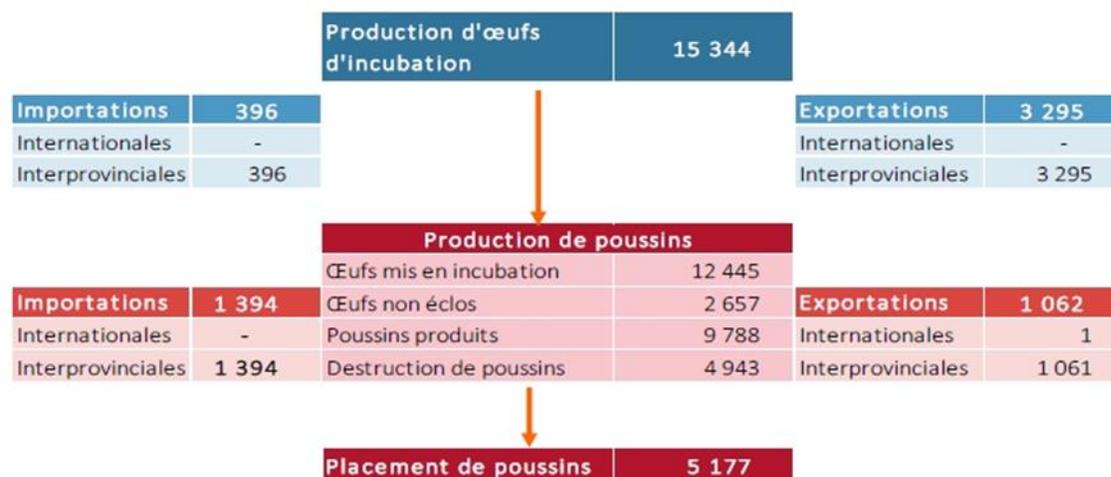
## ANNEXE 2 APPROVISIONNEMENTS ET VENTES D'ŒUFS D'INCUBATION ET DE POUSSINS DE TYPE CHAIR AU QUÉBEC EN 2014, EN MILLIERS



Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

Source 1 — Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Monographie de l'industrie des œufs d'incubation au Québec 2015*, page 14.

### ANNEXE 3 APPROVISIONNEMENTS ET VENTES D'ŒUFS D'INCUBATION ET DE POUSSINS DE TYPE PONTE AU QUÉBEC EN 2014, EN MILLIERS



Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*; compilation du MAPAQ.

Source 2 — Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Monographie de l'industrie des œufs d'incubation au Québec 2015*, page 14.